

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/17

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU CENTRE DE LOISIRS ASSOCIATIF DE CELLETES POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIEL – DU 06 AU 31 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze Février à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 6 février 2026

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Jérôme LEPAGE, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Dominique BOURGET, Isabelle MASTON, Laurence PÉRAL, Michèle PERROTON, François POHU, Gilles GUILLOU, Sonia MARTIN, Emilie LAURIER, Franck JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : Madame Françoise LE LAY à Monsieur Gilles GUILLOU
Monsieur Hervé DARGAISSE à Madame Sonia MARTIN
Monsieur Grégory JOUZEAU à Madame Annick BARRÉ
Monsieur Victor KHAMCHANH à Madame Blandine CASSAGNE
Madame Michèle PERROTON à Monsieur Patrick GERMAIN
Monsieur Emmanuel BRISSET à Madame Lysiane AUBERT
Monsieur Matthieu DURAND à Madame Laëtitia GODET

Secrétaire de séance : Madame Emilie LAURIER

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

L'Association du Centre de Loisirs accueillera les enfants dans les locaux communaux habituels aux dates suivantes :

- **Du Lundi 06 juillet 2026 au Vendredi 31 juillet 2026 inclus soit 16 jours.**
Fermeture le 13 juillet 2026

Monsieur le Maire présente un projet de convention établi en collaboration avec les membres de l'Association du Centre de Loisirs Associatif de Cellettes pour la mise à disposition par la Commune de locaux et de matériel nécessaires au fonctionnement du Centre.

Madame la Directrice de l'Ecole maternelle a approuvé ce projet de convention pour ce qui la concerne.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260212-17-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/02/2026



Délibération N°2026/17 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU CENTRE DE LOISIRS ASSOCIATIF DE CELLETES POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIEL – DU 06 JUILLET 2026 AU 31 JUILLET 2026 (PAGE 2/2)

Après débats, le Conseil municipal charge Monsieur le Maire ou son représentant, de signer la convention annexée à la présente délibération et de prendre toutes mesures pour que cette mise à disposition devienne effective sur la période concernée.

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 16/02/2026 affiché le 16/02/2026

A Cellettes, le 13 Février 2026

Le Maire,

Joël RUTARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260212-17-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/02/2026

